



14 novembre 2023

Réponse à la pétition « Pour la défense de l'intérêt général à Curala »

A la suite de la remise d'une pétition concernant le projet de quartier « Curala », le Conseil municipal de Val de Bagnes a analysé la teneur de la demande. S'il n'est pas question d'abandonner un projet en lequel elles croient, les autorités reconnaissent qu'il est nécessaire de l'adapter et travaillent d'ores et déjà dans ce sens depuis plusieurs mois.

Début novembre, l'Administration communale de Val de Bagnes a reçu, par le biais d'une pétition, une demande d'abandon du projet de quartier de Curala dont les premières réflexions remontent à 2014. La Commune a pris acte de cette demande émanant d'une certaine partie de la population et l'a analysée dans le détail sans se pencher sur la recevabilité d'un tel document. Selon l'article 73 de la Loi cantonale sur les communes, l'Exécutif a décidé de donner une réponse aux pétitionnaires mais aussi à la population. D'emblée, le Conseil municipal tient à préciser qu'il croit en ce projet d'avenir et qu'il n'est nullement souhaité de l'abandonner. Il convient en revanche, comme cela a déjà été dit, de l'adapter. C'est ce que fait le Conseil, en discussion avec ses partenaires, depuis plusieurs mois déjà.

Les autorités apprécient l'implication et l'intérêt de la population pour les projets communaux d'envergure. Cela démontre que notre démocratie est saine et bénéfique au développement de la commune. Elles regrettent cependant que des arguments hasardeux qui déforment la réalité des choses soient mis en avant au risque d'induire en erreur la population sur les faits et les intentions. Cela s'explique probablement en partie par un manque de connaissance de l'entier du puzzle qui est en train de se mettre en place.

En effet, la vision globale du développement de Val de Bagnes à 15 ans se précise (PAZ, Master Plan Tourisme, Plan directeur de la mobilité) et sera prochainement dévoilée à la population. Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, le projet Curala est lié à de nombreux autres projets (mobilité, emplacement de services publics, etc.). Nous relevons ici qu'il y a peut-être une certaine confusion liée aux nombreux enjeux évoqués qui doivent se résoudre de manière globale, comme nous le démontrerons.

Une évolution logique

L'administration de Val de Bagnes intègre les avis des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des grands projets. Cela a été le cas, par exemple, pour le projet de la place de l'Ermitage, du Master plan Tourisme ou des ateliers participatifs du Plan d'aménagement des zones. Comme déjà annoncé, ce même type de démarche sera organisé avec la population pour les espaces publics et les rives de la Dranse du quartier Curala.

Les autorités actuelles ont conscience que le projet Curala doit faire face à des enjeux qui ont évolué et évolueront encore. Depuis plusieurs mois déjà, le Conseil municipal travaille à l'adaptation du projet notamment en termes de logement, de mobilité et de services. A titre d'exemples concrets, nous pouvons citer l'accord avec l'Association Silène pour la création d'appartements protégés à Curala en réponse au vieillissement de la population ou encore l'intégration du hub de transport qui facilitera les interconnexions (train, cabine, voiture, vélo).

Curala – Espaces de vie

Le projet de création d'un nouveau quartier à Curala ne date pas d'hier. Les autorités communales (Conseil municipal et Conseil général) planchent dessus depuis de nombreuses années. L'Exécutif a toujours été transparent avec le Conseil général dans l'élaboration des grandes lignes du projet et ce depuis plus de 8 ans. Aujourd'hui, le Conseil municipal croit fortement en l'amélioration de cette zone stratégique pour le Châble et pour toute la commune en particulier.

Les zones d'intérêt général

Il suffit de prendre de la hauteur pour constater que Curala est au cœur de la commune, au croisement des deux axes principaux (Etiez – Fionnay et Bruson – Verbier). Aujourd'hui, l'utilisation de tout cet espace à ciel ouvert pour garer des véhicules majoritairement touristiques ne semble pas rationnelle et ne répond pas à l'intérêt général de notre population.

Contrairement à ce qui est avancé dans la pétition, Curala n'est pas la dernière zone d'intérêt général. En effet, environ deux hectares de terrains sont encore disponibles (au centre du Châble et dans le secteur St-Marc sans compter les terrains de sport et l'Espace St-Marc). Ces terrains, ainsi que de possibles réaffectations de zones dans le futur PAZ, permettront de répondre aux besoins à 15 ans. Il convient aussi de préciser que le quartier de Curala est prévu en zone d'affectation mixte. Celle-ci permettra davantage de possibilités pour créer un quartier animé et diversifié. Pour rappel, c'est le Législatif qui devra valider la révision partielle du PAZ.

Un partenariat public-privé

Les autorités réfutent les propos des initiateurs selon lesquels le projet Curala serait une promotion immobilière. La Commune y est largement impliquée puisque c'est elle qui en a défini le cahier des charges et qu'elle reste propriétaire des terrains. De plus, parmi les partenaires qui investissent dans ce projet d'avenir, on compte notamment des caisses de pensions valaisannes qui ne cherchent pas le profit à tout prix mais placent de manière durable les deniers des Valaisans. Aucune vente n'est prévue dans le projet, tous les partenaires étant des investisseurs à long terme. Nous invitons la population à s'intéresser à la typologie de nos partenaires (<https://curala.ch/partenaires>).

L'information en continue

Afin de bien exposer les enjeux et informer sur l'avancement du projet, la Commune et ses partenaires ont mis en ligne un site internet : www.curala.ch. Une vidéo explicative y présente la vision générale des autorités en lien avec Curala. Sur ce site, une liste de questions/réponses peut déjà aider à mieux comprendre le projet.

Enfin, en vertu de l'article 73 de la Loi cantonale sur les communes, le Conseil municipal a adressé un courrier aux deux initiateurs de la démarche en les invitant à une rencontre pour discuter plus en avant de la suite du projet.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président de Commune
079 628 24 21

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint
079 451 18 78